Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0783-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0783_RH – AVANCEMENT DE GRADE 2023 : RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU Le code général de la fonction publique ;

VU Le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU La délibération n° CP_2020_235_du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion ;

VU La délibération n° CD_2023_023_du 12 juin 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade, dans le grade de rédacteur principal de 1ère classe, au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	GRADE DE DESTINATION	DATE DE NOMINATION
Madame	CARPENTIER NADINE	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	1er juillet 2023
Madame	ROUPIOZ BERENICE	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	1er juillet 2023

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0783-AR

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- dossier
- contrôle de légalité
- RAA